

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2011  
Réception par le Prefet : 16/12/2011  
Publication : 22/12/2011



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2011-13-10-3

Séance du jeudi 15 décembre 2011

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **AIDE A LA REHABILITATION THERMIQUE DANS LE PARC LOCATIF PUBLIC**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2010-4-4-3 du 8 décembre 2010 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2011-4-10-2 du 14 octobre 2011 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la subvention d'aide à la réhabilitation thermique du parc locatif public attribuée à St Louis Habitat pour un montant de 195 000,00 €.
- ❖ Précise que la dépense correspondante est à prélever sur le programme H221 - chapitre 204 - fonction 72 - nature 20416.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté